

# Repères historiques au niveau international

vendredi 1er décembre 2017

**L'objectif de l'égalité des hommes et des femmes fait l'objet d'un processus politique des Nations unies, ponctué par des conférences internationales, des plans d'engagement et des conventions que les Etats doivent retranscrire au niveau national. La question de l'égalité traverse particulièrement les débats sur le modèle de développement, sur les relations Nord/Sud et la coopération internationale. A partir de la conférence de Pékin, en 1995, l'approche "genre" recommande la prise en compte des relations sociales entre femmes et hommes.**

## **1975 - Première conférence mondiale sur le statut des femmes, Mexico, et lancement de la Décennie des Nations unies pour la femme**

Chaque Etat doit mettre en œuvre des stratégies pour l'égalité entre femmes et hommes. Une Agence pour la promotion de la femme et un fonds de développement sont créés.

## **1979 - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes (CEDEF)**

Le CEDEF est ratifiée en 1984. Elle définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ». Un Protocole facultatif permettant aux femmes victimes de discrimination fondée sur la différence des sexes de porter plainte devant une instance internationale, est ouvert à la ratification en 1999.

- [Nos ressources sur la CEDEF](#)

## **1992 - Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, Rio**

Le principe 20 de l'Agenda 21 de Rio stipule que : "Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable".

- [Dossier sur la Conférence de Rio ; Chapitre 24 de l'Agenda 21 sur le rôle des femmes](#)

## **1993 - Conférence mondiale sur les droits de l'Homme, Vienne**

« Les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. L'égalité et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires ».

- [Déclaration et plan d'action de la Conférence de Vienne](#)

## **1994 - Conférence mondiale sur la population et le développement, Le Caire**

La conférence du Caire adopte un plan sur vingt ans pour assurer les droits et la santé reproductive. « Les droits en matière de procréation font partie intégrante des droits humains. L'inégalité entre hommes et femmes doit être considérée comme un problème fondamental, qu'il faut résoudre en vue de parvenir au développement durable ».

- [Programme d'action de la Conférence du Caire](#)

## **1995 - Sommet mondial pour le développement social, Copenhague**

« Promouvoir la coopération pour aider les pays en développement qui s'efforcent d'assurer aux femmes

l'égalité et l'équité et leur donner des moyens d'actions ».

## **1995 - 4ème Conférence mondiale sur les femmes, Pékin. Les 12 points du plan d'action**

- 1. Lutter contre la pauvreté croissante des femmes
- 2. Egal accès à l'éducation et à la formation
- 3. Egal accès aux soins
- 4. Lutter contre la violence à l'égard des femmes
- 5. Combattre les effets des conflits armés
- 6. Egalité au sein des structures et politiques économiques
- 7. Partage du pouvoir et de la prise de décision
- 8. Mécanismes institutionnels de promotion de la femme
- 9. Respects des droits fondamentaux
- 10. Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégal accès dans la communication
- 11. Egal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement
- 12. Droits fondamentaux des petites filles.

- [Notre rubrique sur la Conférence internationale de Pékin](#)

## **2000 - Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

- 1. Réduire de moitié d'ici 2015 l'extrême pauvreté et la faim
- 2. Assurer d'ici 2015 une éducation primaire pour tous
- 3. Promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes
- 4. Réduire la mortalité infantile
- 5. Améliorer la santé maternelle
- 6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7. Assurer un environnement durable
- 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

## **2005 - « Pékin + 10 » et Sommet de l'ONU**

Le constat est fait que pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, il faut y intégrer transversalement la perspective de genre, en tenant compte des plans d'action précédents, notamment celui de Pékin. La déclaration des chefs d'Etats et de gouvernements reconnaît l'importance des politiques de genre pour atteindre l'égalité entre femmes et hommes et s'engage à les promouvoir activement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales. « Nous sommes convaincus que des progrès pour les femmes signifient des progrès pour tous » (extrait art. 58). Sommet des Nations unies, septembre 2005.

## **2010 - Création d'ONUFemmes**

Résultant de la fusion et de la consolidation de la Division de la promotion de la Femme (DAW), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI) et le Fonds de Développement des Nations unies pour les femmes (UNIFEM). Cette rationalisation répond à la question constante de la nécessaire transversalité des stratégies et des politiques en matière de genre. Il faut qu'elle se traduise par une augmentation très significative des moyens et non une plus forte exigence à moyens réduits. [Site web d'ONUFemmes](#)

## **Les Objectifs de développement durable adoptés en 2015**

Le processus "Rio + 20" (organisé par les Nations unies à partir de 2012 vingt ans après la Conférence internationale sur l'environnement et le développement à Rio) et la suite des Objectifs du millénaire pour

le développement (arrivant à échéance en 2015) ont débouché sur l'adoption par l'ONU en septembre 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Celui-ci prend en compte l'égalité femmes-hommes comme composante à la fois transversale et spécifique, avec l'objectif (ODD n°5) sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En parallèle, les négociations internationales sur le changement climatique prennent également en compte les enjeux de genre, avec notamment l'adoption en 2017 d'un Plan d'action genre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

- [Notre dossier sur le processus Rio + 20 / post 2015](#)
- [Notre dossier genre et climat](#)

---

## **P.-S.**

A consulter sur le site d'Adéquations :

- [Notre rubrique sur le Sommet de Pékin](#)
- [L'objectif du Millénaire NO 3 : "Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes"](#)